

UNE FORMATION UNIVERSITAIRE DE TROISIÈME CYCLE :

le Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (DESS) de cartographie thématique de l'Université de Paris I

B. ROULEAU
E.S.C.G.
U.E.R. de Géographie Paris I

Un enseignement de cartographie existe depuis longtemps dans le cadre de l'Université de Paris. Dans les années trente, il était sanctionné par un « Diplôme d'Études Supérieures », mais il venait toujours en complément d'études de géographie. C'est en 1936 qu'Emmanuel de MARTONNE, directeur de l'Institut de Géographie de Paris, l'a transformé en une formation à but plus directement professionnel, l'École Supérieure de Cartographie Géographique.

Au début, et jusqu'en 1958, il suffisait d'être titulaire de deux des quatre certificats de la licence de géographie, géographie générale et cartographie, pour y être admis. La formation se faisait en deux ans, on terminait la licence en même temps que la première année. Une réorganisation de l'E.S.C.G. amena ensuite à instituer une sorte de concours d'entrée qui privilégia aussi ceux qui étaient déjà titulaires d'une licence complète. Mais on pouvait toujours l'achever au cours de la première année de l'École, qui ne comportait qu'une quinzaine d'heures hebdomadaires de dessin auxquelles s'ajoutaient des cours théoriques de statistique, cartographie thématique, projections, techniques d'impression, et plus tard, de documentation de télédétection et de cartographie automatique.

La seconde année était consacrée à la création de cartes thématiques. Travail de documentation, de conception et de réalisation, à plein temps, et que sanctionnait en fin d'année, après réalisation d'une sorte de « chef d'œuvre », le diplôme de l'E.S.C.G. Mais comme il était unique en son genre, il n'entrait dans aucune des normes universitaires et, de ce fait, n'a jamais été reconnu officiellement que par le C.N.R.S., qui a été amené à recruter de nombreux « cartographes géographes ».

En 1974, la réorganisation du troisième cycle et la création des Diplômes d'études supérieures spécialisés, qui se situait exactement au même niveau (5^e année) que la seconde année de l'E.S.C.G., permit de résoudre ce problème de sa reconnaissance officielle. En fait, l'organisation du D.E.S.S. de cartographie thématique à Paris a amené l'éclatement de l'École et, pour entrer dans les conditions fixées par le Ministère, concentré sur une seule année une formation de haut niveau à but professionnel à laquelle on ne peut désormais accéder qu'à condition d'être déjà titulaire d'une maîtrise (ou diplôme équivalent), ce qui n'était pas le cas précédemment (où seule la licence devait être obtenue pour l'entrée en deuxième année de l'École).

En outre, cette maîtrise doit présenter un caractère cartographique assez marqué, soit qu'elle porte sur une étude spécifiquement cartographique, soit que, partant d'une recherche géographique,

historique ou autre, elle s'accompagne d'une illustration cartographique de qualité. Ces réalisations cartographiques étant destinés à fournir au jury d'admission la preuve que le candidat a déjà suivi des enseignements et une formation cartographiques d'un certain niveau, notamment en ce qui concerne le traitement des données, leur visualisation, la réalisation pratique d'un document et sa présentation dans un ensemble.

Depuis 1979, l'admission en année de D.E.S.S. repose aussi sur un second test, une épreuve écrite en temps limité d'analyse et de traitement statistique, et de réalisation cartographique. Cette épreuve étant commune à tous les candidats permet de les départager de façon plus équitable.

Il faut ici souligner à quel point on a dû, comme dans l'organisation précédente, s'imbriquer dans le cursus des études universitaires, ce qui présente des inconvénients évidents (1).

En ce qui concerne l'organisation de cette année de D.E.S.S., elle représente comme précédemment aussi, une année de travail à plein temps qui se répartit en cours, cours-travaux dirigés, travaux pratiques individuels, visites, conférences et stages. Les cours portent sur les traitements quantitatifs, l'expression graphique, la cartographie thématique, les techniques de reproduction ; les travaux dirigés, sur la réalisation de cartes (d'articles, d'atlas), la photo-analyse. Il est prévu quatre stages, de préparation du document pour la reproduction (tracé sur couche, cromalin...), de photo aérienne (sur le terrain, pendant huit jours), d'informatique et de cartographie automatique (une dizaine de jours), enfin le stage final (le mois de juin) dans un organisme producteur de cartes.

Tous les travaux réalisés au cours de l'année constituent un dossier que le jury de fin d'année, tenant compte aussi du rapport de stage, de la qualité et de l'assiduité du travail fourni, sanctionne pour la délivrance du diplôme.

Il se présente chaque année entre 10 et 15 candidats au jury d'admission (dans la première quinzaine du mois d'octobre). Il en est admis entre 5 et 8 (en 1980, 14 candidats, 7 admis).

(1) Il oblige à placer la formation cartographique universitaire à but professionnel à un niveau trop élevé d'un an au moins, alors qu'on pourrait faire d'excellents cartographes en quatre ou, même, trois ans. Enfin la formation pratique au dessin cartographique qu'il faut situer avant l'entrée au D.E.S.S., et qui occupait la majeure partie du programme de l'ancienne première année de l'E.S.C.G., a dû être intégrée dans le cadre d'un C2 de cartographie de l'année de maîtrise, dont les heures annuelles, bien plus réduites, n'ont pas été prévues en rapport avec ce qu'exige normalement une formation de ce type.